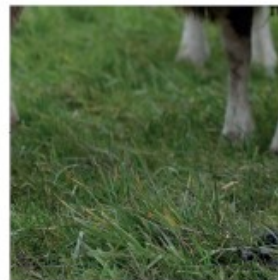


Conférence de presse
du 18 juin 2020

Résumé du rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires



RAPPORT
AU
PARLEMENT
2020



Observatoire
de la formation
des prix et des marges
des produits alimentaires



Résumé

L'Observatoire de la formation des prix et des marges mobilise plusieurs sources d'informations et met en œuvre plusieurs approches pour rendre compte de la formation et de la répartition de la valeur le long des chaînes de production, transformation et distribution alimentaires. Ces sources ne sont pas toutes mises à jour aux mêmes dates. Ainsi, pour cette édition 2020 du rapport de l'Observatoire, les séries d'indices de prix, de prix en niveau et d'indicateurs de marges brutes vont jusqu'à l'année 2019 incluse, les comptes d'entreprises s'arrêtent à l'année 2018, sauf dans certains secteurs pour lesquels des résultats 2019 provisoires (sur 9 mois) ou estimés (prévisions) ont pu être élaborés. Enfin, l'approche macroéconomique de la répartition de la dépense alimentaire entre les branches exploite des synthèses complexes élaborées par la comptabilité nationale qui, au moment de la rédaction de ce présent rapport, n'étaient pas encore disponibles au-delà de l'année 2016.

Les prix et les indicateurs de marge brute dans les filières agroalimentaires en 2019

Approche de cadrage à partir des indices de l'Insee

En 2019, la progression d'ensemble des **prix à la production agricole** initiée en 2017 continue avec une hausse moyenne de 1,8 % par rapport à 2018. Ces variations sont à mettre en regard des évolutions **des prix des moyens de production** également à la hausse depuis 2017, progressant de 1,6 % entre 2018 et 2019. Parmi les produits suivis par l'Observatoire, on observe une augmentation particulièrement marquée pour les prix à la production pour le porc (+ 21,9 %, hausse principalement due au marché chinois cherchant à compenser son déficit majeur d'offre à cause de la peste porcine africaine), ainsi que pour le blé dur (+ 9,7 %) et les légumes (+ 7,2 %). Le prix des volailles s'accroît également (+ 2,7%) de même que celui du lait de vache (+ 3,9 %). En revanche, le prix à la production diminue pour les bovins et veaux de boucherie (- 1,3 %), le blé tendre (- 0,9 %) et plus fortement pour les fruits (- 5,9 %).

En moyenne, les **prix des produits des industries alimentaires** repartent à la hausse en 2019 (+ 1,1 % entre 2018 et 2019, selon l'indice des prix de production de l'industrie alimentaire de l'Insee). Dans les secteurs suivis par

l'Observatoire, la hausse des prix sortie industrie concerne la viande porcine (principalement les découpes + 17,1% mais également les jambons + 3,9 %), les viandes bovines (+ 2,1 %, toutes viandes bovines confondues), les volailles (+ 1,4 %), les produits laitiers (+ 2,0 % ensemble tous produits, mais + 4,9 % sur le groupe beurres-poudres avec une remontée du prix de la poudre de lait écrémé et un repli du prix du beurre). En outre, les prix de l'industrie sont stables pour la farine boulangère pour utilisation artisanale (+ 0,3 %) et baissent pour les pâtes alimentaires (- 1,8 %).

Les **prix à la consommation des produits alimentaires** enregistrent en 2019 une nouvelle hausse de 2,5 %, augmentation plus prononcée qu'entre 2017 et 2018. Cette hausse est supérieure en 2019 à l'inflation observée au travers de l'évolution des prix à la consommation tous produits. Dans les filières suivies par l'Observatoire, la hausse de l'indice des prix à la consommation est le fait de la viande de porc fraîche (+ 2,9 %), du jambon (+ 3,3 %), de la viande bovine (+ 1,4 %), des volailles (+ 2,3 %), des produits laitiers (+ 2,9 %), de la baguette de pain (+ 1,6 %), des pâtes (+ 1,8 %), des légumes (+ 6,1 %) et des poissons (+ 2,9 %). L'indice des prix à la consommation est stable pour les fruits.

Pour certaines filières, notamment au stade de la consommation, les évolutions de prix moyen des produits suivis par l'Observatoire et résumées ci-après, peuvent s'écarter de celles des indices de prix à la consommation (évoquées ci-dessus) principalement du fait de différences dans la nature des produits et dans leur pondération dans les ensembles suivis.

Produits carnés

L'indicateur national des prix moyens pondérés des gros bovins entrée abattoir (FranceAgriMer) montre un léger affaiblissement des cours en 2019, inférieurs en moyenne de 0,2 % à ceux de 2018. Cette diminution des prix à la production en 2019 est principalement due à la hausse estivale des abattages de vaches dont les nombreuses carcasses ont alors pesé sur le marché français, hausse qui a touché tant le secteur allaitant, où le phénomène de décapitalisation a subsisté, que le secteur laitier. La sécheresse estivale a en effet poussé les éleveurs laitiers et allaitants à adapter la taille de leur cheptel aux stocks amoindris de fourrages pour l'hiver 2019/20. A l'inverse, le prix à la production du porc a connu à partir du printemps 2019 une très forte croissance, pour atteindre en moyenne sur 2019 1,65 €/kg carcasse (Carcasse E+S), soit une hausse de 0,29 €/kg (+ 21 %) par rapport à 2018. Les cours ont atteint en septembre leur niveau maximal à 1,88 €/kg et sont ensuite restés à un niveau similaire jusqu'à la fin de l'année.

Plusieurs produits carnés suivis par l'Observatoire présentent un prix moyen au détail en hausse en 2019 : + 3 % pour le jambon cuit tous segments confondus et + 5 % pour les steaks hachés frais ou réfrigérés à 15 % de MG. Ces hausses s'inscrivent dans une tendance, observée maintenant depuis plusieurs années, à la consommation de produits prenant mieux en compte certaines exigences sociétales, montant en gamme, ou offrant un temps de préparation rapide. La hausse du prix au détail du lapin entier (+ 7 % entre 2019 /18, en moyenne qu'il soit présenté déjà découpé ou pas), du poulet PAC label rouge (+ 3,9 %) ainsi que des découpes de porc (+ 2,4 % pour les côtes UVCI et + 5,6 % pour les rôtis UVCI, est à mettre en regard de la hausse des cours de la matière première et peut-être également de l'encadrement des promotions dans le cadre des lois EGalim. Les découpes de volailles - escalope et cuisse standard - affichent également une hausse de prix, progression plus marquée pour les cuisses. Les paniers de morceaux de viande bovine comme de viande ovine affichent une hausse d'environ 2 %.

Les indicateurs de marge brute (différence entre prix de vente et coût en matière première) du maillon abattage-découpe des filières carnées entre 2019 et 2018 sont stables pour la viande porcine fraîche, diminuent pour le jambon cuit et

progressent modérément en valeur pour la viande bovine¹ et les volailles.

En 2019 l'indicateur de marge brute de la distribution en niveau (€/kg) décroît pour les découpes de porc frais, augmente pour la viande bovine et augmente modérément pour les découpes de poulet standard. Ces observations sont à nuancer si l'on s'intéresse aux évolutions en taux (pourcentage du prix de vente HTVA). Ainsi, l'indicateur de marge de la distribution représente 25 % du prix HTVA de la côte de porc UVCI en 2019 (30 % en 2018), près de 40 % pour le jambon (stable) et pour le rôti UVCI (46 % en 2018). Pour la viande bovine, il se chiffre autour de 30 % pour le panier de morceaux (29 % en 2018) comme pour le steak 15 % de MG (28 % en 2018). Concernant les découpes de volailles, cette part est globalement stable et s'estime à près de 38,5 % pour les escalopes de poulet standard et 41,5 % pour les cuisses standard.

Produits laitiers

La transformation du **lait de vache** par l'industrie en produits laitiers de grande consommation (PGC : lait, fromages, yaourts...) génère, à côté de ces PGC, une production de coproduits dont il est d'usage, pour l'analyse, de déduire la valorisation (sous la forme de beurre et de poudre à usage industriel) du coût d'achat du lait. Par ailleurs, les valorisations des excédents calculés, (saisonniers et annuels) transformés en produits industriels, viennent également en déduction du coût d'achat du lait. Ainsi, en 2019, le coût de la matière première nécessaire progresse pour le lait UHT, le yaourt nature, l'emmental et le camembert. Ce qui s'explique par la hausse du prix du lait réel en 2019 et par la moindre valorisation des produits induits, c'est-à-dire les excédents et les coproduits. La légère amélioration du prix de la poudre de lactosérum n'a pas suffi à compenser la dégradation du prix du beurre vrac, ce qui a entraîné globalement une dévalorisation des produits induits (coproduits et excédents valorisés en produits industriels), par rapport à 2018. Les indicateurs de marge brute industrielle calculés par l'Observatoire diminuent en 2019 pour les PGC suivis, beurre exclu (voir paragraphe suivant), avec un poids dans la valeur finale du produit au détail qui s'est contracté par rapport à 2018: à 43 % pour le lait UHT, de près de 14 % pour l'emmental (caractérisé par de plus faibles taux de marge industrielle), pour le camembert avec près de 32 % (niveau le plus bas depuis 2010) et autour de 49 % pour le yaourt nature (produit à fort taux de marge

¹ Au vu de la part grandissante de la viande hachée, la valorisation de la carcasse bovine et donc l'équilibre carcasse

semblent avoir fortement évolué depuis 2010, date de la mise en place de la modélisation pour les travaux de l'Observatoire. Un travail de révision du modèle carcasse bovine est en cours.

industrielle). L'indicateur de marge brute pour la distribution est stable par rapport 2019 pour le lait UHT, progresse pour le yaourt (+ 19,2 %), l'emmental (2,8 %) et pour le camembert (+15,4 %). Au détail, les prix progressent pour le yaourt nature, l'emmental et le camembert, il est globalement stable pour le lait UHT.

L'année 2019 a été marquée par un repli du prix du beurre vrac facturation – diminution jusqu'à la fin du mois de septembre suivie d'une période de stabilisation, conséquence d'une réduction de la demande mondiale qui s'est ensuite raffermie. Ainsi, la fabrication de beurre plaquette à partir de beurre cube a permis de dégager une marge positive en 2019 pour l'industrie. Au détail en GMS, la plaquette de beurre de 250 g voit son prix moyen progresser en 2018 de 8 % pour atteindre 7,6 €/kg en 2019. Rappelons que ce beurre est considéré dans notre analyse comme un produit induit de la transformation des quatre PGC présentés précédemment. Il s'agit donc d'un produit de 2^{ème} transformation, comme coproduit issu de la transformation des autres PGC et comme produit permettant de valoriser les excédents laitiers.

Le prix moyen pondéré des achats au détail en GMS des fromages au **lait de chèvre** de type buchette affinée a augmenté en 2019, principalement sous l'effet du développement des achats de produits de marques nationales (MN, plus chers) aux dépens de ceux de marques de distributeurs (MDD dont en particulier les premiers prix). Le coût de la matière première nationale nécessaire à la transformation est en hausse, à l'inverse le coût de la matière importée s'est replié comme celui issu des stocks. Par ailleurs, les stocks de report caprins 2019 sont inférieurs à ceux des 3 années précédentes. À proportion MN / MDD constante, le prix moyen progresse (+ 15 centimes), conséquence d'une hausse du coût global de matière première amortie en partie par l'industrie. Par ailleurs, l'indicateur de la marge brute distribution progresse en 2019, après deux années 2017 et 2018 de stabilité.

Blé-farine-pain

Le prix moyen du blé tendre meunier diminue en 2019 de 0,9 % par rapport à 2018. En effet les cours du blé tendre se sont inscrits en baisse au cours du premier semestre 2019 dans la perspective d'une bonne récolte 2019, baisse enrayée à l'automne 2019 grâce à la présence moindre des pays de la mer Noire, principaux concurrents sur les marchés internationaux. Toutefois, du fait du faible poids de la matière première blé dans la valeur du pain (6 % en moyenne par rapport au prix au détail et environ

13,4 % de la valeur en sortie meunerie sur les 10 dernières années), ceci est d'incidence limitée sur le prix moyen de la baguette au détail qui avoisine les 3,52 €/kg en 2019, plus 2 cts par rapport à 2018. L'indicateur de marge brute de la meunerie ainsi que celui de son aval (transformation et distribution) augmentent légèrement en 2019.

Pâtes alimentaires

Suite à une récolte française 2018 de qualité médiocre, la récolte 2019 de blé dur fait contraste et offre une qualité prometteuse. Dès le début de la campagne 2019, les cours du blé dur ont été en hausse, s'éloignant ainsi peu à peu de ceux du blé tendre. Cette augmentation du prix du blé dur se retrouve au travers de l'indicateur de coût en matière première qui s'apprécie de 3 cts / kg de pâtes au détail. L'indicateur de marge brute de l'industrie des pâtes diminue et celui de la distribution - tous circuits confondus - progresse modérément. Le prix des pâtes au détail progresse de 3 cts en 2019 et atteint 1,55 € / kg.

Fruits et légumes frais

L'année 2019 présente une diminution des prix pour le panier saisonnier de fruits suivi par l'Observatoire, au stade expédition (- 4,6% par rapport à 2018) comme au détail (- 4,1 %). A l'inverse, le prix du panier de légumes suivi par l'Observatoire progresse au niveau de l'expédition (+ 8,5 %) comme au détail (+ 6,8 %) en comparaison avec l'année 2018. Les températures douces du printemps et de l'automne ont permis une bonne production de fruits notamment estivaux en comparaison avec 2018, année de faibles récoltes. En revanche, les légumes affichent une production en baisse, en conséquence de conditions météorologiques extrêmes lors de la saison estivale : fortes chaleurs de l'été 2019, combinées à un manque d'ensoleillement au printemps.

Ainsi en 2019, l'indicateur de marge brute de la distribution diminue de 1,7 % pour le panier de fruits et progresse de 2,8 % pour le panier de légumes.

Pêche et aquaculture

Dans un contexte de recours plus important aux importations pour compenser la diminution des débarquements français, le prix moyen d'achat au détail en GMS du lieu noir découpé progresse en 2019 atteignant 9,5 € / kg.

En 2019, l'offre mondiale de saumon a été plus abondante, faisant baisser les cours de la ressource importée. On observe ainsi que le prix au détail en GMS du saumon fumé Atlantique diminue légèrement en 2019, pour s'établir à 35,3 €/kg, niveau qui reste toutefois nettement supérieur à ce qu'il était avant la flambée des cours du saumon de 2016.

Produits bio

Depuis mi 2019, l'Observatoire étudie la déclinaison de sa méthodologie « filière », présentée au chapitre 3, aux produits biologiques. Pour le moment, certaines connaissances sont encore à approfondir et les données statistiques partielles ne permettent pas d'effectuer de décomposition des prix au détail, ni de calculer un coût de production. Un panorama général est décliné par filière avec un focus spécifique sur le lait UHT ½ écrémé bio ainsi que sur les fruits et légumes bio, deux secteurs où les informations disponibles permettent d'initier les travaux.

La filière **lait de vache biologique** semble parvenir jusqu'à présent à adapter l'offre à la demande. Alors que la croissance de la collecte de lait bio faisait craindre une dévalorisation du prix du lait, celui-ci s'est maintenu sur l'année 2019 en moyenne à 6 €/1 000 l au-dessus du niveau de 2018 pour le prix standard, et 9 €/1 000 l pour le prix réel, malgré des replis au 1^{er} trimestre. Ces deux prix ont ainsi atteint leur plus haut niveau jamais enregistré, signe d'un bon équilibre du marché. La filière **fruits et légumes bio** française affiche également une dynamique de croissance avec une gamme qui s'élargit en magasins non spécialisés et avec des ventes en magasins spécialisés bio qui se maintiennent, positionnant ce canal de distribution parmi les principaux circuits d'approvisionnement.

Les coûts de production agricole en 2019

Les résultats de 2019², encore prévisionnels, font état d'un coût de production en élevage porcin de 1,49 €/kg en 2019, en lien direct avec la part de l'aliment (58 %). Après avoir fortement diminué en 2018, le prix moyen du porc repart à la hausse (+ 21 %) et atteint 1,65 €/kg. Cette conjoncture très favorable permet aux éleveurs de porc français de retrouver un résultat net par kg de carcasse positif couvrant les charges comptables des exploitations ainsi que des charges forfaitaires (rémunération du

travail de l'exploitant et couverture des cotisations sociales, rémunération des capitaux engagés), après une année 2018 morose.

Le coût de production au kg de poids vif des **élevages spécialisés de gros bovins de boucherie de type « jeunes bovins »** augmente en 2019 tandis que le prix moyen entrée abattoir diminue. Par rapport à 2018, la rémunération permise diminue à 0,9 SMIC par unité de main d'œuvre dans le système « *Naisseurs* », à 1,2 SMIC pour les « *Naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins* » et à 1,1 SMIC dans le système « *Naisseurs-engraisseurs et cultures* ».

En **production de viande ovine**, par rapport à 2018, la rémunération permise des éleveurs se dégrade pour l'ensemble des systèmes ; elle s'élève à 1 SMIC par UMO dans le système « *Fourragers* », et dans le système « *Herbagers en zones de plaines ou herbagères* », à 0,9 SMIC par UMO pour les exploitations du système « *Herbagers en zones pastorales ou de montagne* » et à 1,6 SMIC par UMO dans le système « *Pastoraux* ».

De 2018 à 2019, le coût de production conjoint de l'intégrateur et de l'éleveur de **poulets standard ou de label rouge ou de dindes medium** est en baisse, compte tenu de la baisse du coût de l'aliment (à la charge de l'intégrateur) liée à celle du prix des céréales. Les prix des poussins et les charges fixes comme variables sont restées stables. Le prix entrée abattoir de l'ensemble des espèces étudiées repart à la hausse. À partir de 2018, le coût de production du **lapin** augmente fortement sous l'effet de renchérissement de l'ensemble des postes de charge et de l'aliment. Le prix entrée abattoir des lapins est également en hausse, de manière plus importante que pour le coût de production, toutefois le niveau de rémunération fixé à 1,5 SMIC n'est pas couvert.

En progrès en 2017, diminuant en 2018, la rémunération moyenne permise des producteurs spécialisés de lait de vache décroît de nouveau en 2019. Ainsi le coût de production moyen national du **lait de vache en élevage spécialisé**, augmente en 2019 par rapport à 2018 s'évaluant à 387 € pour 1 000 litres en 2019 (contre 381 € en 2018). Le prix moyen du lait calculé pour les exploitations de l'échantillon s'améliore (+ 9 €/1000 l) permettant une rémunération de 106 €/1000 litres en 2019.

² La méthode de calcul du coût de production a été modifiée depuis l'année 2018 (cf. chapitre 3, section 1, paragraphe 4).

En 2019, les augmentations de charges (notamment en lien avec le renchérissement des intrants, l'augmentation du SMIC et les aléas climatiques) sont plus importantes que celles des produits ce qui entraîne une dégradation des résultats et la rémunération permise baisse dans l'ensemble des systèmes en **lait de chèvre**. En 2018, la rémunération permise s'élevait à hauteur de 2 SMIC dans le système « *Laitiers spécialisés Ouest et Sud-Ouest* » et 1,5 SMIC dans le système « *Laitiers Sud-Est* ».

En 2019, le coût de production du **blé tendre** est en baisse (estimé à 177 € par tonne en 2019, contre 193 € en 2018), conséquence d'un rendement moyen en forte hausse bien que les charges par hectare soient également en hausse. Les postes de charge principalement concernés sont les engrais (hausse du prix à l'unité), le carburant (effet prix également), les charges sociales des exploitants (cette hausse s'explique car les résultats sont meilleurs en 2018 et 2019 après les mauvaises années de 2014 à 2017) et les amortissements, après une limitation des investissements lors des années précédentes. En 2019, le produit total blé et aide couvre le coût de production et les « charges forfaitaires » incluses (incluant une rémunération de 1,1 SMIC du producteur). Ainsi, les producteurs dégageraient en moyenne une marge nette positive par tonne de blé produite courant 2019.

Pour les productions de **fruits** ou de **légumes**, l'Observatoire dispose d'estimation de données de coûts de production comptable moyens pour des exploitations spécialisées en pommes et des exploitations spécialisées en tomates en 2018, ainsi que des données de résultats financiers d'exploitations fruitières spécialisées, mais ne dispose pas de données pour l'année 2019. D'après les comptes nationaux prévisionnels de l'agriculture de 2019, la valeur de la production de fruits est en hausse avec des volumes en hausse et des prix en hausse. La valeur de la production de légumes est en hausse avec des volumes en baisse et des prix en hausse.

À noter que l'Observatoire ne dispose pas actuellement d'éléments sur les coûts de production pour le blé dur, ni pour la pêche maritime ou l'aquaculture.

Les résultats des maillons industriels

Selon les secteurs, ces résultats sont disponibles pour les 9 premiers mois de 2019 ou pour 2018.

Abattage des viandes de boucherie en 2019 (3 trimestres) et charcuterie en 2018

Sur les 9 premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018, le résultat courant moyen par kg de carcasse traité a augmenté dans **l'abattage-découpe de porcs**. Il est passé de 0,5 ct/kg de carcasse traité en 2018 (9 mois) à 1,5 ct/kg de carcasse traité en 2019 (9 mois), ceci dans un contexte de hausse des cours des porcs vifs, tout comme leurs prix de vente. La hausse plus importante de ces derniers conduit à une amélioration de la marge porcine de 2 cts/kg de carcasse. Les autres produits sont en très légère hausse (+ 1 ct/kg de carcasse). Les charges des entreprises sont également en hausse, en lien avec la progression des charges externes – hors prestataire. En résulte un résultat courant avant impôt qui augmente passant de 0,3 % du total des produits en 2018 (9 mois) à 0,7 % en 2019 (9 mois).

Dans l'activité d'abattage-découpe de gros bovins, les coûts d'achat entrée abattoir sont en baisse mais ne permettent pas de compenser la diminution des produits, d'où une marge brute qui se contracte. Le résultat courant moyen baisse entre 2018 (9 mois) et 2019 (9 mois), passant de 1 ct/kg de carcasse traité en 2018 (9 mois) à 0,7ct/kg de carcasse en 2019 sur la même période et de 0,2 % des produits en 2018 (9 mois) à 0,1 % en 2019 (9 mois).

Pour la **charcuterie**, les comptes de 2018 indiquent une baisse du coût d'achat des pièces de porc et une progression des produits. Ce qui, combiné à des charges globalement stables, entraîne une amélioration du résultat courant avant impôt des entreprises. Exprimé en taux, ce dernier passe de 1,7 % des produits en 2017 à 2,2 % des produits en 2018.

Abattage des viandes de volailles, dindes et lapins en 2018

La part du résultat courant dans l'ensemble des produits se contracte entre 2017 et 2018 dans l'industrie **d'abattage des volailles et des dindes** (de 2,4 % à 1,9 %). Elle diminue d'un point dans **l'abattage-découpe de lapins** (de 3,3 % à 2,3 %).

Industrie laitière en 2018

Les **entreprises laitières productrices de PGC** présentent en moyenne en 2018 un taux

d'EBITDA³, compris entre 3,4 % du total des produits (entreprises laitières produisant majoritairement des PGC) et 7,1 % du total des produits (entreprises laitières à dominante multi-produits). Ce taux d'EBITDA est en baisse par rapport à 2017, principalement sous l'effet de l'augmentation des autres achats et charges externes dans la structure des charges.

Meunerie en 2018

En 2018, la hausse des cours du prix du blé tendre à la production au cours du second semestre entraîne une augmentation du poids des achats de matière première de **l'industrie de la meunerie**, progression également au niveau des frais de personnel. Le taux de résultat courant avant impôt se dégrade à 0,1 % des produits en 2018 contre 0,3 % en 2017.

Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et entreprise du secteur de la cuisson de boulangerie

Les **entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche** voient leur résultat courant avant impôt (RCAI) se dégrader en 2018. Il était évalué à 1,7 % des produits totaux contre 4,1 % en 2017, conséquence de la progression des achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements ainsi que des autres achats et charges externes. Les **entreprises du secteur de la cuisson de boulangerie** voient également leur RCAI diminuer en 2018 (4,2 % des produits totaux en 2018 contre 5,1 % en 2017), notamment du fait de l'augmentation des frais de personnel.

Industrie des pâtes alimentaires en 2018

Dans **l'industrie des pâtes alimentaires**, le poids des charges de matière première est stable en 2018 par rapport à 2017 mais ceux des autres achats et charges externes, des frais de personnel et des dotations augmentent. Ainsi, le taux de résultat courant avant impôt diminue. De 5,5 % du total des produits en 2017, il atteint 3,6 % en 2018.

Les comptes par rayon des GMS en 2018

Pour **l'ensemble des rayons alimentaires frais**, la marge brute sur coût d'achat, rapportée au

chiffre d'affaires est de 29,8% en 2018, en baisse légère par rapport à 2017 (30,1 %). Après répartition des charges entre les rayons, la marge nette rapportée au chiffre d'affaires ressort à 1,8 % avant impôt, également en baisse par rapport à 2017 (2,2 %). Elle est de 1,2 % après impôt.

Avec 56,4 % de marge brute rapportée au chiffre d'affaires, le rayon **boulangerie-pâtisserie-viennoiserie** vient en tête pour ce critère, de par son activité de fabrication à forte valeur ajoutée. C'est cependant l'un des rayons qui ressort en négatif en termes de marge nette avec - 1,1 % du chiffre d'affaires avant impôt (- 0,7 % après impôt), du fait notamment du poids de la main d'œuvre dédiée.

Le **rayon charcuterie** bénéficie d'une marge brute élevée, de 33,5 % du chiffre d'affaires, contre 27,3 % en **boucherie** et 28,7 % en **volailles**. Le taux de marge brute est en hausse pour le rayon **boucherie** par rapport à 2017, il est en baisse pour la **charcuterie** et les **volailles**. L'ensemble constitué par ces trois **rayons de produits carnés** (boucherie, charcuterie, volailles) présente une marge nette rapportée au chiffre d'affaires de 4,6 % (3,1 % après impôt) : pondérés par leur poids respectifs dans le chiffre d'affaires, les résultats positifs des rayons charcuterie (marge nette de 8,5 %) et volailles (marge nette de 8,6 %) compensent ainsi la marge nette négative de la boucherie (- 1,4 %). Ces marges nettes après impôt sont respectivement de 5,6 %, 5,7 % et - 0,9 %.

La marge brute du **rayon des fruits et légumes** s'élève à 30,5 % du chiffre d'affaires en 2018 (en baisse de 0,3 point par rapport à 2017), qui, toutes charges réparties, conduit à une marge nette de 3,5 %, (0,3 point de moins qu'en 2017), situant ce rayon au 3^{ème} rang pour ce critère. La marge nette du rayon est de 2,3 % après impôt.

Le **rayon des produits laitiers** présente en 2018 une marge brute de 23,8 % du chiffre d'affaires, en baisse par rapport à 2017 (24,6 %) et un taux de marge nette de 0,7 %, inférieur à celui de 2017 (1,3 %). La marge nette après impôt est de 0,5 % en 2017.

Enfin, le **rayon marée** présente une marge brute sur chiffre d'affaires inférieure à la moyenne des rayons frais (26,2 % contre 29,8 %), et une marge nette toutes charges réparties nettement négative (- 7,1 % avant impôt ; - 4,7 % après impôt),

³ Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization ; Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement.

situation sans grand changement par rapport aux années antérieures.

Le partage de l'euro alimentaire en 2016

En 2016, les 243 milliards d'euros de consommation alimentaire des ménages, restauration hors domicile comprise, recouvrent :

- 10,3 % de taxes,
- 11,3 % d'importations alimentaires finales (importations de produits prêts à la consommation),
- 13,4 % de production agricole domestique (dont pêche et aquaculture),
- 65,0 % de valeurs créées en aval de l'agriculture (industries, commerces, services).

En poursuivant la décomposition, la consommation alimentaire induit 63,3 % de valeur ajoutée en France auxquels s'ajoutent 14,7 % d'importations de biens intermédiaires (matières premières, sources d'énergie, produits bruts, équipements...), 11,3 % d'importations alimentaires finales et 10,7 % de taxes.

Sur les 63,3 € de valeur ajoutée induite en France par 100 € de consommation alimentaire :

- l'agriculture représente 6,0 € (soit environ 10 % de la valeur ajoutée induite totale),
- les industries alimentaires : 11,1 €,
- les autres industries : 3,1 €,
- la restauration : 13,4 €,
- le reste vient du commerce inter-entreprises et de détail (15,3 €) et des services et transport (14,4 €).

Les emplois induits par la consommation alimentaire sont évalués en 2016 à 2,6 millions d'équivalents temps plein dont 70 % hors agriculture et industries alimentaires. Ces emplois induits hors restauration ont diminué de 6 % depuis 1999, la progression dans le commerce (+ 18 %) ne compensant pas les baisses dans l'agriculture (- 26 %) et dans les autres branches (- 11 %).

La consommation alimentaire restauration incluse contribue pour 37 % à l'excédent brut d'exploitation de la branche agricole, l'exportation pour 27 %, les subventions pour 30 %, les demandes finales en produits industriels non alimentaires pour 2 % et les demandes finales en divers services pour 5 %.